

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-QUINZIÈME SÉANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,  
tenue à Lévis le dix-huit septembre deux mille quinze  
sur la convocation de la secrétaire générale

Assistent madame Marie-Christiane Lecours, vice-présidente du conseil d'administration, monsieur Robert Keating, président-directeur général, monsieur Fernand Archambault, madame Claire Bilodeau, monsieur David Boissonneault, monsieur Martin Cartier, monsieur Bernard Deshaies, madame Jacynthe Gagnon, madame Françoise Godin, monsieur Gilles Lavoie, monsieur Pierre Lemieux, monsieur Christian Overbeek, madame Mirella Pisciueneri, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M<sup>e</sup> Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

La séance débute vers 9 h 10.

-----ooo0ooo-----

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est adopté, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

01 Adoption de l'ordre du jour

**Décision**

- 02 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 12 juin et 22 juillet 2015
- 03 Constitution et gestion de la réserve pour les programmes ASRA, Agri-investissement, Agri-stabilité, Agri-Québec et Agri-Québec Plus
- 04 Secteur Veau de lait
- 04.1 État de situation de la démarche auprès de la clientèle
- 04.2 Constats du chantier 1 portant sur les modalités permettant de qualifier les petites et moyennes entreprises aux programmes Agri
- 04.3 Constats du chantier 2 – Orientations en financement
- Secteur Veau de lait – Modalités permettant de qualifier les petites et moyennes entreprises aux programmes Agri et orientations en financement
- 04.4 Programme d'appui à la diversification et au développement régional, modifications et ajout d'un volet dédié aux entreprises de veau de lait
- 04.5 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) – programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus – Modifications
- 05 Programme de mesures incitatives à la production de cultures pérennes à la baie de Lavallière – Modifications
- 06 Convention entre La Financière agricole du Québec et le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture
- Calendrier de révision des modèles de coûts de production en assurance stabilisation des revenus agricoles, approbation
  - Addenda à la convention entre le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture et La Financière du Québec

- 07 Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt – Modifications
- 08 Plan d'action découlant de l'étude de performance comparée 2015
- 09 Plan d'action visant à répondre au rapport du Vérificateur général du Québec du printemps 2015 sur les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance

#### ***Discussion***

- 10 Sujets découlant des procès-verbaux précédents
  - Lettre adressée à M. Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- 11 Rapport de la direction
  - ASRA – Rencontre du 8 septembre avec des représentants de l'UPA
  - Dossiers juridiques – suivi

#### ***Rapport des comités***

- 12 Rapport du comité de vérification
  - Tableau de bord au 31 août 2015
  - Rapports d'audit portant sur les relevés relatifs à l'Accord fédéral-provincial-territorial établissant les Programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-protection
  - Vérification interne
    - Tableau synthèse des travaux

#### ***Dépôt de documents pour information***

- 13 Analyse sur l'opportunité d'offrir des prix unitaires différenciés pour les productions biologiques et de niche dans les secteurs des céréales, maïs-grain et protéagineuses et du sirop d'érable dans le cadre du Programme d'assurance récolte (ASREC)
- 14 Fiche d'information découlant de l'étude de performance comparée 2015 – Programme de gestion des risques (PGR) et Programme d'autogestion des risques (PAGR) de l'Ontario
- 15 Situation financière de la clientèle en 2013
- 16 Rapport mensuel de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 31 août 2015
- 17 Analyse de l'impact du Programme de remboursement des intérêts sur les prêts (RIM) sur la situation financière des entreprises
- 18 Bulletin Transac-TERRES – édition 2015
  - 18.1 Bulletin Tendances – Volume 23 n° 3
- 19 Lettre adressée à M. Gilles Martin, président du conseil d'administration de FIRA
- 20 Lettre adressée à M<sup>me</sup> Ginette Bureau, présidente de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)
- 21 Calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques
- 22 Revue de presse

- 23 Date de la prochaine séance
- 24 Huis clos
- 25 Levée de la séance

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES  
TENUES LES 12 JUIN ET 22 JUILLET 2015**

Résolution  
N° 1261

Le projet de procès-verbal de la cent soixante-treizième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue le 12 juin 2015 et celui de la cent soixante-quatorzième séance tenue le 22 juillet 2015 ont été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], QUE le procès-verbal de la séance du 12 juin 2015 soit adopté et, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], QUE le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2015 soit adopté.

-----

Madame Francine Jacques, vice-présidente aux affaires corporatives, et monsieur Richard Laroche, directeur des ressources financières et matérielles, se joignent aux administrateurs pour le prochain sujet.

-----

Le gouvernement a adopté, [REDACTED], le cadre financier transitoire 2015-2016 de la société. Ce cadre prévoit, notamment, la création d'une réserve actuarielle à compter de l'exercice financier 2015-2016 afin de contrer les risques exceptionnels liés aux programmes de gestion des risques agricoles. Cette réserve devra être capitalisée à hauteur de 317 000 000 \$, et ce, en fonction de la disponibilité des liquidités provenant des excédents annuels générés par la société. Elle devra être dotée d'une somme minimale de 100 000 000 \$ avant la fin de l'exercice financier 2015-2016. Ces sommes seront placées dans un compte spécifique à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le premier versement à ce compte est prévu en début d'année 2016.

[REDACTED].

Les paramètres proposés pour la création, la capitalisation et l'utilisation de la réserve actuarielle sont présentés dans une politique sur la gestion de la réserve pour les programmes visés. Monsieur Laroche en fait la présentation en rappelant que cette réserve ne pourra être utilisée pour le versement de compensations de programmes, mais pourra permettre à la société de remplir ses obligations au regard des programmes visés en cas de déficit.

[REDACTED].

Au 31 mars 2015, la société dispose d'excédents cumulés découlant des opérations depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010 de 496,8 M\$. Ce montant sera réduit au fur et à mesure de la capitalisation de la réserve.

[REDACTED].

Un représentant de la Caisse de dépôt et placement du Québec sera invité à présenter une proposition de portefeuille à la séance du mois de décembre.

-----

CONSTITUTION ET GESTION DE LA RÉSERVE  
POUR LES PROGRAMMES ASRA,  
AGRI-INVESTISSEMENT, AGRI-STABILITÉ,  
AGRI-QUÉBEC ET AGRI-QUÉBEC PLUS

ATTENDU QUE [

[REDACTED]  
];

[REDACTED], IL EST  
RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par  
[REDACTED] :

Résolution  
N° 1262

1° QUE le conseil d'administration La Financière agricole prenne acte et donne suite aux décisions gouvernementales relatives à la constitution et à la capitalisation d'une réserve à compter de l'exercice financier 2015-2016 afin de contrer les risques exceptionnels liés au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et aux programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus;

2° QUE la Politique sur la gestion de la réserve pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus de La Financière agricole, établissant les modalités afférentes à la constitution, à l'affectation et à l'utilisation de cette réserve et déposée à la présente séance, soit approuvée.

-----

Messieurs Jean-François Brouard et Ernest Desrosiers se joignent à la séance.

-----

**SECTEUR VEAU DE LAIT**

**- État de situation de la démarche auprès de la clientèle**

[REDACTED]  
 [REDACTED]. La direction continuera à assurer un suivi hebdomadaire dans ce dossier afin d'informer les entreprises concernées sur les solutions existantes et les accompagner dans la transition.

-----

À sa séance du 12 juin 2015, le conseil d'administration avait confié à la direction le mandat de mettre en place deux chantiers de travail, le premier portant sur les conditions d'admissibilité aux programmes Agri et la teneur d'éventuels contrats liant une entreprise indépendante et un intégrateur et le deuxième portant sur l'élaboration de propositions en financement afin de faciliter la transition vers une couverture basée sur les programmes Agri, notamment par l'introduction, au Programme d'appui à la diversification et au développement régional, d'un volet destiné aux producteurs du secteur du veau de lait.

-----

**- Constats du chantier 1 portant sur les modalités permettant de qualifier les petites et moyennes entreprises aux programmes Agri**

[REDACTED]  
 [REDACTED] :

- [REDACTED] ;
- [REDACTED] ;
- [REDACTED] .

[REDACTED]  
 [REDACTED] .

[REDACTED]  
 [REDACTED] .

[REDACTED]  
 [REDACTED] .

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

- **Constats du chantier 2 – Orientations en financement**

[REDACTED].

[REDACTED]:

- [REDACTED];

- [REDACTED].

[REDACTED].

**- Secteur Veau de lait – Modalités permettant de qualifier les petites et moyennes entreprises aux programmes Agri et orientations en financement**

ATTENDU QU' [REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED];

Résolution  
N° 1263

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED]:

1° QUE le conseil d'administration prenne acte des conclusions portant sur les modalités permettant de qualifier les petites et moyennes entreprises du secteur du veau de lait aux programmes Agri déposées à la présente séance;

2° QUE les orientations en matière de financement des entreprises de ce secteur déposées à la présente séance soient approuvées.

-----

La couverture pour le secteur du veau de lait ayant été retirée du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles à compter de l'année d'assurance 2016, il est proposé d'intégrer un volet additionnel au Programme d'appui à la diversification et au développement régional afin d'appuyer ce secteur dans la poursuite des opérations d'élevage, la diversification ou la réorientation des activités de production.

L'aide financière prendra la forme d'une contribution au paiement de l'intérêt sur un capital de prêt d'un montant maximal de 200 000 \$ pour une période de trois ans, sans excéder 15 000 \$ par entreprise. [REDACTED].

Pour être admissibles à cette aide, les entreprises devront soumettre un plan démontrant l'effet structurant de leur projet d'investissement.

Une précision est également apportée sur l'admissibilité des entreprises des biens et services, telles les coopératives d'utilisation de matériel agricole.

-----

**- Programme d'appui à la diversification et au développement régional, modifications et ajout d'un volet dédié aux entreprises de Veau de lait**

ATTENDU QUE [REDACTED]

[REDACTED];

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution  
N° 1264

1° QUE les modifications au Programme d'appui à la diversification et au développement régional déposées à la présente séance soient adoptées;

2° QUE soit fixée au 18 septembre 2015 la date de l'entrée en vigueur de ces modifications.

-----

Des modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus sont soumises à l'approbation des administrateurs pour tenir compte de la décision prise en ASRA pour le secteur du veau de lait.

-----

**- Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus – Modifications**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution  
N° 1265

1° QUE les modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles déposées à la présente séance soient adoptées;

2° QUE la date de l'entrée en vigueur de ces modifications soit fixée au 31 décembre 2015;

3° QUE les modifications au programme Agri-Québec déposées à la présente séance soient adoptées;

4° QUE ces modifications soient applicables à l'année de programme 2016;

5° QUE les modifications au programme Agri-Québec Plus déposées à la présente séance soient adoptées;

6° QUE ces modifications soient applicables à l'année de programme 2016.

-----

Monsieur Desrosiers quitte la séance.

-----

Quelques ajustements sont proposés aux conditions d'admissibilité au Programme de mesures incitatives à la production de cultures pérennes à la baie de Lavallière, soit :

- l'admissibilité au montant forfaitaire de 425 \$/ha pour les superficies laissées en jachère plutôt que d'être cultivées en foin;
- l'admissibilité au programme pour les superficies ayant une vocation agricole même si ces dernières n'ont pas été cultivées en 2014.

Monsieur Brouard fournit les explications requises.

-----

#### **PROGRAMME DE MESURES INCITATIVES À LA PRODUCTION DE CULTURES PÉRENNES À LA BAIE DE LAVALLIÈRE – MODIFICATIONS**

Résolution  
N° 1266

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

1° QUE les modifications au Programme de mesures incitatives à la production de cultures pérennes à la baie de Lavallière déposées à la présente séance soient adoptées;

2° QUE ces modifications soient applicables à la saison de végétation 2015.

-----

Monsieur Brouard quitte la séance.

-----

Le conseil d'administration du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) a adopté son calendrier de réalisation des études de coûts de production pour la période de 2012 à 2018. Comme prévu à la Convention 2013-2018 intervenue entre le CECPA et La Financière agricole, ce calendrier est soumis à l'approbation du conseil d'administration de la société.

Un addenda à la Convention est également présenté pour permettre au CECPA de transmettre des renseignements anonymisés à des instances reconnues dans le cadre de projets de recherche dans le but de contribuer à l'évolution des connaissances dans le secteur agricole.

-----

**CONVENTION ENTRE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC  
ET LE CENTRE D'ÉTUDES SUR LES COÛTS DE PRODUCTION  
EN AGRICULTURE**

- **Calendrier de révision des modèles de coûts de production en assurance stabilisation des revenus agricoles, approbation**

ATTENDU QUE [REDACTED]

];

ATTENDU QUE [REDACTED]

];

ATTENDU QU'[REDACTED];

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution  
N° 1267

1° QUE le calendrier de révision des modèles de coûts de production en assurance stabilisation du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture déposé à la présente séance soit adopté.

2° QUE la présente résolution ait effet depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013.

- **Addenda à la convention entre le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture et La Financière agricole du Québec**

ATTENDU QUE [REDACTED]

];

ATTENDU QUE [REDACTED]

];

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution  
N° 1268

1° QUE monsieur Robert Keating, président-directeur général, soit autorisé à signer l'addenda de la convention intervenue avec le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture déposé à la présente séance;

2° QUE monsieur Keating soit autorisé à prendre toute mesure qu'il estime utile ou nécessaire pour lui donner effet.

-----

Monsieur Desrosiers se joint de nouveau aux administrateurs pour le prochain sujet .

-----

À sa séance du 12 juin 2015, le conseil d'administration avait donné son accord de principe aux modifications proposées au Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt afin d'en améliorer la gestion administrative, en plus de le simplifier.

La nouvelle protection sera basée sur l'encours de prêts et elle s'appliquera sur un montant maximal de 500 000 \$ jusqu'au remboursement complet de l'encours protégé. Un remboursement de 60 % des frais d'intérêt excédant 8 % est également proposé pour le client bénéficiant du taux privilège.

Dans le contexte actuel de bas taux d'intérêt, il n'est plus requis de maintenir la protection actuelle d'ici la mise en place des nouvelles orientations. Le conseil d'administration souscrit à la recommandation de retirer du programme cette mesure de protection.

-----

#### **PROGRAMME DE PROTECTION CONTRE LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT – MODIFICATIONS**

Résolution  
N° 1269

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

1° QUE les modifications au Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt déposées à la présente séance soient adoptées;

2° QUE soit fixée au 28 septembre 2015 la date de l'entrée en vigueur de ces modifications.

-----

Madame Sheïlla Van Norman, directrice du bureau du président-directeur général et des communications, se joint aux administrateurs pour la présentation des deux prochains sujets.

-----

Après avoir approfondi les résultats de l'étude de performance comparée 2015, la société a élaboré un plan d'action dans le but d'améliorer sa performance.

[REDACTED]

- [REDACTED];

- [REDACTED].

[REDACTED].

-----

**PLAN D'ACTION DÉCOULANT DE L'ÉTUDE  
DE PERFORMANCE COMPARÉE 2015**

[REDACTED], IL EST  
RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED]  
[REDACTED] :

Résolution  
N° 1270

QUE le Plan d'action découlant de l'étude de performance comparée 2015  
déposé à la présente séance soit approuvé.

-----

[REDACTED].

[REDACTED].

-----

**PLAN D'ACTION VISANT À RÉPONDRE AU RAPPORT DU  
VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC DU PRINTEMPS 2015  
SUR LES MESURES D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ  
ET DE LA PERFORMANCE**

[REDACTED], IL EST  
RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED]  
[REDACTED] :

Résolution  
N° 1271

1° QUE le Plan d'action visant à répondre au rapport du Vérificateur général  
du Québec de juin 2015 sur les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la  
performance déposé à la présente séance soit approuvé;

2° QUE ce plan d'action soit acheminé à la Commission de l'administration  
publique.

**SUJETS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

- Lettre adressée à M. Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

**RAPPORT DE LA DIRECTION**

- ASRA – Rencontre du 8 septembre avec des représentants de l'UPA

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

-----  
M<sup>e</sup> Jean-Pierre Émond, directeur des affaires juridiques, se joint à la séance pour le prochain sujet.

[REDACTED], se retire momentanément de la séance.

-----  
**- Dossiers juridiques – suivi**

La Cour suprême du Canada a accepté d'entendre les recours en appel dans les dossiers de Ferme Vi-Ber inc. et al. et Michel Lafortune et al. L'audition des deux dossiers est prévue le 10 décembre 2015. Le dossier C. Proulx & al contre La Financière agricole (ALFA) est suspendu entretemps.

M<sup>e</sup> Émond rappelle que le litige dans le dossier Michel Lafortune et al. porte sur les pouvoirs de la société en matière d'adoption des coûts de production. Dans le dossier Ferme Vi-Ber inc. et al., le pouvoir de la société de décider si l'aide financière provenant d'autres programmes gouvernementaux, fédéraux en l'occurrence, doit, aux fins du calcul de la compensation, être prise en considération sur une base collective ou individuelle est contesté.

Au-delà des impacts financiers possibles, ces dossiers comportent un enjeu lié aux pouvoirs conférés à la société.

-----  
Le comité de vérification a tenu une séance le 17 septembre 2015.

Madame Marie-Christiane Lecours, présidente du comité, fait rapport au conseil d'administration sur les sujets autres que ceux précédemment traités.

-----  
**RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

**- Tableau de bord au 31 août 2015**

Le tableau de bord, tel qu'actualisé au 31 août 2015, est déposé. Monsieur Keating fournit les informations requises.

**- Rapports d'audit portant sur les relevés relatifs à l'Accord fédéral-provincial-territorial établissant les Programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-protection**

Les audits des relevés relatifs à l'Accord fédéral-provincial-territorial « Cultivons l'avenir 2 » établissant les programmes Agri-protection, Agri-stabilité et Agri-investissement étaient initialement prévus aux lettres mission convenues entre le Vérificateur général et La Financière agricole. Par le biais du plan d'audit du vérificateur général, ces lettres avaient été présentées aux responsables de la gouvernance.

Suite à de nouvelles informations et à la confirmation de M. Gavin Wilson, directeur de la division des services financiers et administratifs de la GRE, Agriculture et agroalimentaire Canada, il appert que la réalisation d'un audit supplémentaire des états de rapprochement avec les états financiers 2014-2015 n'est pas requise. Une correspondance datée du 10 juillet 2015 confirmant cette interprétation est déposée.

Le conseil d'administration en prend acte.

**- Vérification interne**

➤ Tableau synthèse des travaux

Le comité de vérification s'est penché sur les recommandations à finaliser du rapport Mallette et le suivi des pistes d'amélioration formulées par le vérificateur interne et les vérificateurs externes.

Une nouvelle présentation de l'information permettra au comité d'avoir une meilleure vue d'ensemble des pistes d'amélioration et de leur degré d'application, et ce, en temps réel.

Un tableau synthèse des travaux de vérification interne est déposé.

-----

Monsieur Brouard se joint de nouveau à la séance pour la présentation du prochain dossier.

-----

**ANALYSE SUR L'OPPORTUNITÉ D'OFFRIR DES PRIX UNITAIRES DIFFÉRENCIÉS POUR LES PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET DE NICHE DANS LES SECTEURS DES CÉRÉALES, MAÏS-GRAIN ET PROTÉAGINEUSES ET DU SIROP D'ÉRABLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSURANCE RÉCOLTE (ASREC)**

Monsieur Brouard rappelle, que dans le cadre du plan de modernisation de l'assurance récolte, la société s'est engagée à analyser l'opportunité d'offrir des prix unitaires différenciés pour les productions biologiques et de niches pour certains produits.

Les constats découlant de l'analyse d'opportunité réalisée permettent d'inférer qu'il existe des différences substantielles entre la production biologique et la production conventionnelle. Monsieur Brouard présente les orientations retenues pour l'établissement de prix unitaires différenciés pour le secteur des grains et le sirop d'érable biologique.

Le conseil d'administration prend acte de l'opportunité d'offrir des prix unitaires différenciés pour le sirop d'érable et les grains biologiques ainsi que pour les grains de niche selon les spécificités de chaque produit.

**FICHE D'INFORMATION DÉCOULANT DE L'ÉTUDE DE PERFORMANCE COMPARÉE 2015 – PROGRAMME DE GESTION DES RISQUES (PGR) ET PROGRAMME D'AUTOGESTION DES RISQUES (PAGR) DE L'ONTARIO**

Les résultats d'une analyse comparative [ ] et le programme ASRA de même [ ] et le programme Agri-Québec sont déposés pour information.

[  
].

[  
].

-----

Monsieur Desrosiers se joint de nouveau à la séance pour la présentation du prochain sujet.

-----

### **SITUATION FINANCIÈRE DE LA CLIENTÈLE EN 2013**

Un portrait de la situation financière des entreprises clientes en financement, élaboré à partir des résultats financiers de l'année 2013, est déposé.

Monsieur Desrosiers en fait la présentation et répond aux questions.

[  
].

[  
].

### **RAPPORT MENSUEL DE LA VICE-PRÉSIDENCE AUX ASSURANCES ET À LA PROTECTION DU REVENU AU 31 AOÛT 2015**

Le rapport de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 31 août est déposé.

### **ANALYSE DE L'IMPACT DU PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DES INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS (RIM) SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DES ENTREPRISES**

Une analyse de l'impact du Programme de remboursement des intérêts sur les prêts (RIM) sur la situation financière des entreprises est déposée.

L'examen des états financiers des entreprises participantes permet de conclure que le programme a eu un impact clairement positif. Plus de 70 % des entreprises ont vu leur situation s'améliorer ou se stabiliser. Le secteur porcin se démarque avec un taux de 83 %.

## BULLETIN TRANSAC-TERRES – ÉDITION 2015

Les membres prennent connaissance de l'édition 2015 du bulletin Transac-TERRES. La valeur moyenne des terres en culture transigées au Québec en 2014 s'est accrue par rapport à 2013.

La valeur des terres est établie sur la base des transactions observées dans l'ensemble des régions du Québec où le nombre de transactions est suffisant pour disposer d'informations significatives.

### LETTRE ADRESSÉE À M. GILLES MARTIN, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FIRA

La lettre de félicitations adressée au nom du conseil d'administration à monsieur Gilles Martin, président du conseil d'administration du Fonds d'investissement pour la relève agricole, est déposée.

### LETTRE ADRESSÉE À M<sup>ME</sup> GINETTE BUREAU, PRÉSIDENTE DE LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC (RMAAQ)

La lettre de félicitations adressée à madame Ginette Bureau pour sa nomination à titre de présidente de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est déposée.

### CALENDRIER DE DIFFUSION DES PUBLICATIONS ET DES PRINCIPALES ACTIVITÉS PUBLIQUES

Le calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques, tel qu'actualisé, est déposé.

### REVUE DE PRESSE

La revue de presse couvrant la période du 22 juillet au 17 septembre 2015 est déposée.

### DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière est prévue le 13 novembre 2015.

-----

[REDACTED] se retirent de la séance.

-----

**HUIS CLOS**

Une période de huis clos permettant aux administrateurs d'échanger privément précède la levée de la séance.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée vers 13 h 35.

*(Original signé par Sylvie Chagnon)*

.....

Présidente du conseil

*(Original signé par Robert Keating)*

.....

Président-directeur général

*(Original signé par Mirella Pisciueneri)*

.....

*(Original signé par Renée Saint-Hilaire)*

.....

secrétaire générale